

PROJETS À VENIR

La fondation encourage essentiellement les projets relatifs aux dangers naturels qui présentent le risque le plus important pour les ECA. De 2003 à 2010, ses activités étaient surtout axées sur les dangers naturels tremblements de terre, grêle, inondations et ouragans. Il s'agissait d'analyser les dommages et les risques et d'élaborer des mesures de protection.

Pour les activités futures de la fondation, nous sommes particulièrement intéressés à des projets

- qui examinent et améliorent les possibilités de préserver durablement les biens exposés aux dangers naturels
- qui analysent et montrent comment optimiser la répartition des tâches et les procédures dans le domaine de la prévention des dommages éléments naturels
- qui développent des méthodes permettant de démontrer l'économicité des mesures de protection des bâtiments contre les dangers naturels et d'optimiser la mise en œuvre des fonds engagés par les particuliers, les ECA et les collectivités publiques
- qui favorisent les échanges avec les pays voisins grâce à l'établissement d'un réseau

Critères d'évaluation des projets

- congruence avec les objectifs de la fondation
- examen qualitatif: but, qualités novatrices, méthode, planification
- examen des conditions-cadres financières
- possibilités de mise en œuvre

Déposez votre projet

Il n'y a pas de solutions dans la vie. Il y a des forces en marche: il faut les créer, et les solutions suivent.

Antoine de Saint-Exupéry

La fondation de prévention lance régulièrement des appels visant à soutenir des projets dans les domaines de l'analyse des dommages et des risques, de l'élaboration et de l'évaluation de mesures de protection, ainsi que de la communication.

L'augmentation des dommages éléments naturels représente un défi particulier et exige beaucoup de créativité et de force d'innovation. La fondation est à la recherche d'idées de projets techniques/scientifiques et de solutions économiques permettant, à moyen et long terme, d'atténuer durablement l'intensité des dommages éléments naturels aux bâtiments (rapport dommages / valeur assurée).

Elle attache une grande importance à la communication des résultats obtenus et des mesures issues des projets soutenus.

Votre participation

La fondation soutient des projets de particuliers, de groupes ou de corporations de droit privé ou public (par ex. universités, hautes écoles spécialisées, instituts de recherche, associations et entreprises).

Vous trouvez des informations et de la documentation sur la mise au concours actuelle sous www.fopeca.ch.

Faites-nous part de vos idées!

Fondation de prévention des Etablissements cantonaux d'assurance
Bundesgasse 20
3001 Berne

Téléphone +41 31 320 22 22

Fax +41 31 320 22 99

E-Mail: praeventionsstiftung@vkf.ch



MAÎTRISER LES DÉFIS!

Diminuer les dommages éléments naturels grâce à une gestion intégrale des risques axée sur les bâtiments

C'est le but poursuivi par les 19 Etablissements cantonaux d'assurance. Ils organisent et soutiennent la prévention et l'intervention dans le domaine des dommages éléments naturels et garantissent une assurance éléments naturels avantageuse pour tous les bâtiments. Dans ce vaste champ d'action, la

fondation de prévention des Etablissements cantonaux d'assurance

définit, met au concours, coordonne et finance des projets stratégiques.



LA FONDATION DE PRÉVENTION

But

La fondation de prévention des Etablissements cantonaux d'assurance a pour but de promouvoir la gestion intégrale – axée sur les bâtiments – des risques liés aux dangers naturels et de communiquer les résultats des recherches. Les projets soutenus doivent permettre, à long terme, de freiner l'évolution des dommages éléments naturels aux bâtiments situés en Suisse.

Fonctionnement

Conformément au mandat de droit public des Etablissements cantonaux d'assurance (ECA), la fondation soutient les efforts entrepris en matière de prévention au profit des assurés. Pour le financement, la fondation dispose chaque année d'un capital de 1 million de francs.

Organisation

L'administration de la fondation est assurée par un conseil constitué d'un minimum de 9 et d'un maximum de 11 personnes. Le conseil de fondation se compose de représentants des ECA, du monde universitaire et des hautes écoles spécialisées. Il joue le rôle de jury pour les projets soumis à la fondation. Le secrétariat est rattaché à l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI), qui est l'organisation faitière des 19 ECA.

www.vkf.ch

PROJETS SOUTENUS JUSQU'À PRÉSENT

Répertoire de protection contre la grêle

Le répertoire www.hagelregister.ch classe les matériaux utilisés pour la construction de l'enveloppe des bâtiments en fonction de leur résistance à la grêle. En tant qu'outil destiné aux architectes et ingénieurs chargés de projets de nouvelles constructions ou de transformations, il offre un aperçu général de la résistance à la grêle des produits de construction usuels. Dans le cadre de divers projets, la fondation de prévention a créé les bases scientifiques de ce répertoire actuellement en cours d'introduction.



Régimes de financement et d'assurance

Ce projet a examiné dans quelle mesure les différents systèmes de transfert des risques appliqués dans trois pays touchés par les crues d'août 2005 – Allemagne: solution purement commerciale avec une aide complémentaire de l'Etat en cas d'urgence; Autriche: fonds en cas de catastrophe financé par l'impôt avec une offre commerciale complémentaire; Suisse: assurance obligatoire avec un volet de prévention intégré – permettaient d'atténuer les effets dommageables des événements naturels sur l'économie. Le système des Etablissements cantonaux d'assurance (ECA) s'est nettement révélé le plus avantageux pour les propriétaires immobiliers et les collectivités publiques.

Vulnérabilité de la maçonnerie face aux séismes

Le projet se fondait sur l'hypothèse qu'on applique aux bâtiments en maçonnerie des fonctions de vulnérabilité et de déformation qui conduisent à surévaluer le potentiel de dommages sismiques en Suisse. Cette hypothèse ayant été confirmée, il en résulte de nouvelles fonctions de vulnérabilité et de déformation qui ont pour conséquence une réévaluation du potentiel de dommages. Cela se répercute sur l'état de la technique et sur les primes de réassurance.



PROJETS SOUTENUS JUSQU'À PRÉSENT (SUITE)

Diminution des dommages aux façades dus à des vents extrêmes

Les toitures et les façades subissent régulièrement des dommages importants en cas de vents tempétueux. Les raisons de ces dommages ne sont pas toujours évidentes. Le projet permet aux architectes, aux projeteurs et aux maîtres d'ouvrages d'aborder plus aisément les bases scientifiques et techniques. Il informe sur les risques présentés par le vent, les causes des dommages et les possibilités de prévention.

CAS en protection des bâtiments contre les dangers naturels

Le CAS (Certificate of Advanced Studies) «protection des bâtiments contre les dangers naturels» a pour objet la transmission de connaissances à l'aide de séminaires, de travaux personnels et d'exemples concrets, dans le but d'assurer la protection des bâtiments contre les dangers naturels gravitationnels et météorologiques. Cette formation offerte par les Hautes Ecoles Spécialisées de Berthoud, Lucerne et Fribourg s'adresse aux architectes, aux ingénieurs et aux projeteurs.

Vulnérabilité du bâti face aux inondations

La prochaine crue arrive à coup sûr! La Confédération a demandé aux cantons de cartographier complètement les dangers naturels d'ici à 2011. Les propriétaires immobiliers ont à présent besoin de nouveaux outils pour déterminer la vulnérabilité de leurs bâtiments face aux inondations, ainsi que d'aides à la décision leur permettant de choisir les mesures de protection d'objets en connaissance de cause. L'équipe chargée du projet développe un logiciel qui contribue à diminuer les dommages dus aux inondations grâce à des mesures de protection d'objets.



Vous trouvez des informations sur les projets sous www.fopeca.ch.